

## « Cours le matin, sport l'après midi » : Ubu est roi !

Résultats de l'enquête réalisée par le SNEP.

Dépouillement portant sur 70% des établissements concernés dans l'enseignement public.

Cette opération, qui n'a rien d'une « expérimentation », révèle tout d'abord que le ministère ne peut échapper à la demande de plus d'EPS et de sport scolaire, portée de longue date par le SNEP et la profession, soutenue par l'opinion et plébiscitée par les élèves. Les 5h d'EPS hebdomadaires ont été une réalité jusque dans les années 1970 et elles ont laissé des traces très positives.

Contraint de faire face à ce constat, mais refusant une politique de développement du service public d'enseignement de l'EPS **pour tous les jeunes** et de moyens nouveaux pour le sport scolaire, le gouvernement médiatise une opération qui concerne une minorité d'élèves, pour donner l'illusion d'un progrès global.

Dans le même temps, il pose des bases susceptibles d'entraîner des dérèglements importants en terme de statuts et de services des personnels, de pouvoir de conception des équipes pédagogiques, de maîtrise des contenus d'enseignement, de qualifications, (projets imposés, heures supplémentaires démultipliées, intervenants extérieurs, moyens considérables mis dans cette opération mais refusés à l'EPS et au sport scolaire, installations confisquées à des moments où elles étaient utilisées pour des horaires d'EPS obligatoires...). Il pose également des bases d'une éventuelle externalisation de certains enseignements, il ouvre la porte à la disqualification de disciplines d'enseignement (considérées secondaires, sans réels contenus à transmettre mais ludiques), par rapport à d'autres (considérées comme plus fondamentales, avec de réels contenus, mais ennuyeuses !).

L'expérimentation « cours le matin, sport l'après midi », annoncée à grand renfort de publicité, ne contribuera pas à changer fondamentalement et durablement l'organisation du temps scolaire, encore moins à résoudre les problèmes des élèves en « mal d'école », des élèves en difficulté en EPS, des élèves « mal dans leur peau », de celles et ceux en surcharge pondérale, etc.

En engageant une enquête vers ces établissements, nous avons voulu décrypter un peu mieux cette opération médiatique mais nous montrons aussi comment, l'éducation nationale qui prône citoyenneté, démocratie respect de la règle... pour les élèves, fait fi des procédures consultatives et décisionnelles, du travail collectif des équipes pédagogiques, méconnaît profondément le fonctionnement d'une discipline (l'EPS) et veut ignorer ses enseignant-es.

### Une expérimentation imposée

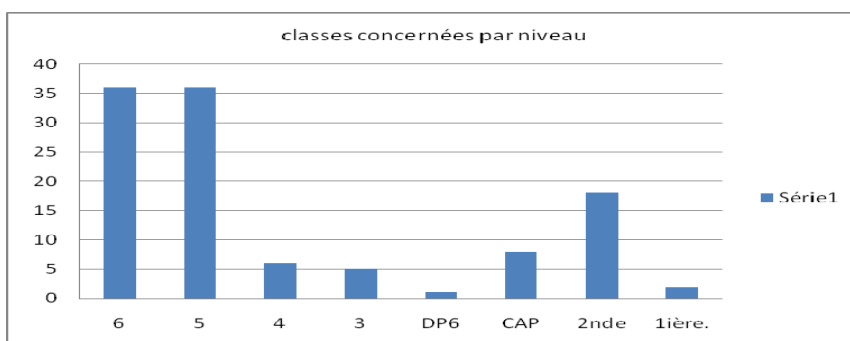
Dans 56% des cas, ce sont les chefs d'établissements qui l'ont imposée. Les IPR-EPS ont été très peu sollicités, voire pas du tout.

Dans 28% des établissements, les conseils d'administration n'ont pas été informés. Quand ils l'ont été, il n'y a pas eu de vote (ce qui est contraire aux textes puisque toute expérimentation pédagogique doit avoir l'aval du CA et donc être soumise à vote après débat). Les délais imposés entre l'annonce de l'expérimentation et la nécessaire réorganisation de la rentrée scolaire n'ont permis ni consultation large ni concertation pédagogique. Certains établissements ont appris leur « sélection » en juillet ou en août. Des enseignants

d'EPS ont été rappelés pendant les vacances pour « plancher » sur une réorganisation de leur enseignement ! Certain-es ont appris dans la presse que leur établissement était dans la liste. Les enseignant-es EPS ont été mis devant le fait accompli. Pourtant, **50,7%** d'entre eux ont refusé, en particulier en collège (**31% ne sont pas volontaires, 24 % ont accepté**). Pour un certain nombre d'entre eux, ils ont dû se résigner afin de garder un minimum de maîtrise de leurs prérogatives.

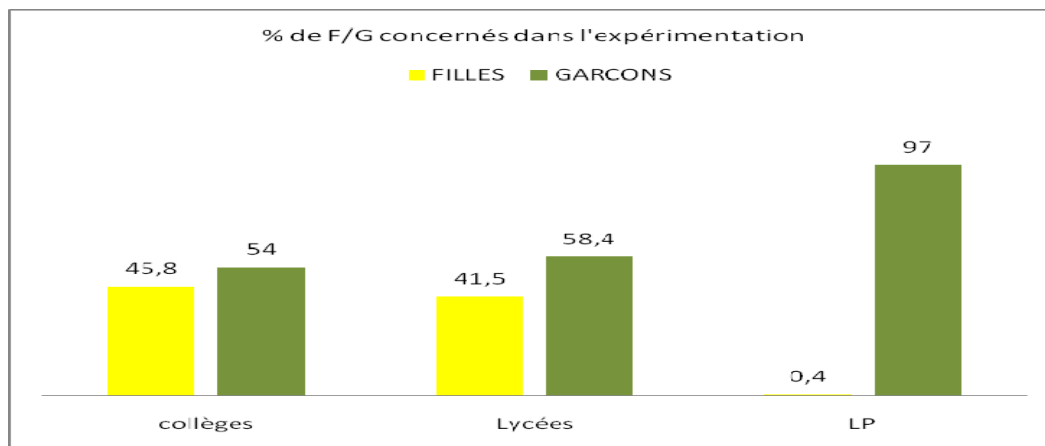
### Les élèves, otages ?

Dans **46%** des établissements, les élèves ne sont pas volontaires. Ce chiffre est de **57,7%** en collège. Au collège, ce sont les 6<sup>ème</sup> et les 5<sup>ème</sup> qui sont les plus sollicité-es et au lycée les 2ndes. Les classes d'examen ne sont jamais dans le dispositif (jamais les terminales et très peu les 3<sup>èmes</sup>.)



**Classes concernées (en pourcentage du total, par niveaux)**

Concernant l'égalité, le dispositif ne prête « qu'aux riches » : alors que le Ministre prétexte d'un meilleur équilibre pour les élèves et « *d'un accompagnement des risques liés à la sédentarité, comme le surpoids et l'obésité* », il met en place un dispositif qui éloigne encore plus les moins sensibles à la pratique physique (les filles de LP) et les plus en proie aux risques précités.



D'autre part, nous pouvons confirmer que le nombre d'élèves concernés est faible. Le dispositif concerne une classe (**27%**), deux classes (**47%**) 3 classes et plus (**15,8%**). Dans ce cas, un niveau de classe entier peut être concerné (et donc les élèves sont contraints) ou une classe par niveau. Dans un établissement, le dispositif concerne une demi-classe dans deux niveaux différents (6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>.)

Cela repose la question de l'équité du financement. En effet, beaucoup d'établissements indiquent que la subvention serait de 5000€ (**66,6%**) mais aucun n'en a encore vu la couleur (?). Si ces 5000€ semblent

acquis sur la papier, des établissements ne touchent rien (2), un devra partager les 5000€ sur deux années, d'autres recevront 9982 €, d'autres pensent qu'ils recevront 5000€ par classe expérimentée ( ?) mais 19% ne savent rien... Comment peut-on imaginer qu'un établissement qui expérimente avec deux demi-classes (22 élèves) toucherait le même subventionnement qu'un autre qui expérimente avec 8 classes ?

### Une expérimentation tronquée , une EPS martyrisée :

L'éducation physique est au cœur de cette imposition. Le ministre indique d'ailleurs dans sa circulaire « la plus grande cohérence doit être recherchée avec le projet EPS existant. »

Nous avons cherché à savoir quelle était la place de l'EPS dans ce dispositif, celle de l'association sportive et quelles étaient les activités proposées sur ces demi-journées. Une cohérence mise à mal par une mise en place bâclée et non concertée où la discipline EPS et le sport scolaire sont instrumentalisés au profit d'une opération médiatique.

Dans 73% des établissements ayant répondu à cette question, les cours d'EPS ont été imposés l'après-midi, avec des embouteillages prévisibles dans les équipements sportifs. 25% des établissements indiquent des modifications dans la répartition des équipements sportifs, question récurrente en France. 39,6% ont dû modifier les emplois du temps des élèves. Un établissement a dû confectionner 19 emplois du temps différents avant la rentrée !

Deux après-midi sont ainsi « occupés » par des pratiques sportives (en fait les cours d'EPS), sans avoir fait bouger les contenus, l'organisation générale ou modifié le moindre rythme. Dans 34,9% de ces établissements, une seule autre demi-journée est consacrée à des activités sportives, des établissements n'ont rien organisé d'autre et l'un le fait seulement sur un semestre. Ils bénéficieront ainsi de 5000€ pour avoir simplement déplacé les cours d'EPS l'après midi ! (à noter que 3 autres établissements ont abandonné le dispositif avant même de l'avoir mis en place). 25,9% ont organisé en plus des activités sur deux demi-journées. Seuls 3% des établissements ont organisé des activités sportives sur 3 demi-journées en plus des cours d'EPS. Pourtant, 54% des établissements emploient des intervenants extérieurs dont les qualifications ne sont pas toujours (re)connues. A noter que dans certains cas, des enseignant-es d'autres disciplines encadrent des activités sportives au prétexte qu'ils sont pratiquant-es ! Dans 31,4% des cas, les fédérations sportives proposent des activités, mais 58% des établissements n'y ont pas eu recours.

Les activités culturelles autres que sportives complètent les demi-journées de nos élèves. Dans 47,6% des cas, des enseignant-es d'autres disciplines ont intégré le dispositif. Mais dans la plupart des cas, ce sont les cours obligatoires qui ont été imposés l'après midi à ces classes. (cela concerne surtout arts plastiques, éducation musicale, technologie, SVT)

Ainsi, on peut conclure que, pour ces disciplines, si le socle commun de compétences et de connaissances les a oubliées, l'expérimentation y fait constamment référence.

De nombreux collègues ont décrié une vraie opération de communication pour une fausse expérimentation. Dans de nombreux établissements, des projets sportifs préexistaient à cette rentrée. 80,9% disposaient déjà de renforcements sportifs (sections sportives scolaires, pôle espoir et accompagnement éducatif en collège ou option EPS, enseignements d'exploration et pôle espoir en lycée. Pour 52,9% d'entre eux, il s'agit simplement d'un « changement de label »... L'expérimentation est une coquille vide. Seuls 14,2 % ne disposaient d'aucun aménagement du temps scolaire avant leur entrée dans le dispositif. Ceci renforce le constat que dans bien des cas, on s'adresse à des élèves qui ont déjà une appétence pour les pratiques sportives et non à ceux qui en auraient le plus besoin.

Nous devons également préciser que les maxima horaires des collègues impliqués, et peu souvent volontaires, augmentent sensiblement. Seulement 7,9% ont obtenu que tout ou partie des heures effectuées soient dans leurs maxima de service , 63,4% sont financées par des heures supplémentaires (HSA/HSE) et 6,3% ne toucheront rien ! Certains cumulent 0 euros et 0 heures !

### **Une association sportive ignorée**

---

« Rechercher l'expertise de l'association sportive »... mais dans 50,7% des établissements, elle n'est pas sollicitée... Quand elle fait partie du dispositif (38% des cas) c'est pour justifier une demi-journée supplémentaire dans l'organisation de la semaine, celle du mercredi après midi, déjà réservée au sport scolaire ! Certains établissements obligent les élèves à se licencier comme dans cet établissement où 8 classes sont en expérimentation alors qu'on vient de supprimer tous les forfaits des enseignant-es pour l'animation du sport scolaire !

### **Des nouveaux rythmes ?**

---

Loin s'en faut, le dispositif n'est pas homogène et les adaptations locales sont très aléatoires. De nombreux collègues expriment leur désappointement et leur colère devant de tels mensonges et un tel gâchis. Les prérogatives des chefs d'établissements dominent sur la concertation ; les menaces de moins de moyens ou moins de classes ont souvent été servies comme argument suprême.

Les élèves en font parfois les frais. Dans un établissement, les 6<sup>ème</sup> se voient imposer 8h de cours dans la journée du lundi (il faut bien qu'ils aient leurs horaires scolaires), dans un autre, ils pratiqueront 4h de suite (2h d'EPS et 2h d'activités sportives... ) D'autres mangent à 11h, d'autres encore doivent commencer leurs cours à 7h45 le matin... (Debout à 6h, c'est le bon rythme ?)

### **Conclusion :**

---

Les grandes tendances de cette enquête montrent une expérimentation bidon, une tentative de marginaliser et de discréditer une discipline (l'EPS) comme discipline d'enseignement, trop « coûteuse » en qualifications et exigences, fondée sur des savoirs et des apprentissages. N'y a-t-il pas là une tentative d'inventer, à l'école, un vaste secteur d'animation sportif sur les décombres des politiques sportives civiles ?

Les disciplines exclues du socle, comme par hasard, se retrouvent majoritairement dans cette opération...

Si cette expérimentation ne pourra s'étendre et restera comme beaucoup d'autres au niveau de la communication ministérielle, il n'en reste pas moins qu'elle contribue à brouiller les cartes. Quand autant de postes de profs d'EPS ont été supprimés (13%), que les installations font autant défaut, le Ministre veut dissimuler ses choix de sacrifice du service public en s'octroyant la générosité d'une opération de communication sur des activités présentées comme « fondamentales » mais de fait réduites à de vagues animations où chaque établissement est invité à faire ... ce qu'il veut, avec l'encadrement qu'il trouvera disponible.

L'enquête montre que la profession n'est pas dupe de la tentative d'externalisation des activités physiques et sportives. La revendication de plus et mieux d'EPS ne passera pas par ce genre d'opération mais par l'exigence d'une profession de faire reconnaître que le travail qu'elle fournit auprès de la jeunesse est plus important que la propagande du ministre.

Ce n'est pas à coups de déréglementations (projets imposés, heures supplémentaires multipliées, intervenants extérieurs, ...) que le système éducatif répondra mieux au défi de la réussite de tous. Si le ministre veut réellement plus de sport à l'école, il doit augmenter les horaires d'EPS pour tous les élèves et favoriser le sport scolaire !

Le 27/09/2010